

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**DEPARTEMENT
CHARENTE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercic e	Qui ont pris part à la Délibération
15	14	12

Date de la convocation
25/11/2012

Date d'affichage convocation
25/11/2012

Date d'affichage du PV
05/12/2012

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT CHARENTE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BLANZAC-PORCHERESSE**

Séance du 04 décembre 2012

L'an deux mil douze, le quatre décembre, à 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe SALLEE**, Maire.

Présents : Mrs SALLEE - VINSONNAUD – FAUCONNIER – PEROT - BROUSSON - LHOMME - GAUDUCHEAU – PIERRE Dit BLANCHET et Mmes GRENOT – SENSETIER VIGNERON

Procuration : Mme FOUCAULT a donné pouvoir à M SALLEE

Excusés : Mrs DUMAS – ALLAIN et Mme FOUCAULT

Mme GRENOT a été nommée secrétaire de la séance.

20120901 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 06 novembre 2012.

Monsieur SALLEE demande aux membres du Conseil Municipal leurs éventuelles remarques sur le compte rendu du conseil municipal du 06 novembre 2012.

Monsieur SALLEE demande aux membres du Conseil Municipal, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, d'approuver le Procès Verbal du Conseil Municipal du 06 novembre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Prend acte du Procès Verbal du Conseil du 06 novembre 2012.

20120902 Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent titulaire du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe affecté au service secrétariat, peut prétendre, à un avancement au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 01 janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Décide, à effet du 01 janvier 2013 :

De créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

Autorise Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions pour pourvoir à ce poste.

20120903 Subvention au refuge de l'Angoumois

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un crédit global de 12 000€ a été inscrit sur le compte 6574 du BP 2012 et qu'il y a lieu d'individualiser les subventions attribuées aux associations.

Monsieur le Maire fait état de la demande subvention exceptionnelle de cinquante six euros sollicitée par le refuge de l'Angoumois pour la construction d'une chatterie et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

Décide d'attribuer pour l'exercice 2012 une subvention exceptionnelle à qui sera mandatée sur l'article 6574 :

Refuge de l'Angoumois	56,00 €
-----------------------	----------------

20120904 Rétrocession de la parcelle B n°817 hlm La Barde, à la SA LE FOYER.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'eu égard au fait que les constructions de la SA LE FOYER - Programme Blanzac "La Barde" - sont implantées sur la parcelle cadastrée B n°817 sont considérée depuis plus de 30 ans et bénéficient donc d'une prescription acquisitive,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter de consentir cette cession à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Émet un avis favorable à la rétrocession à l'euro symbolique à la SA LE FOYER de la parcelle cadastrée section B N°817.

Donne délégation à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

20120905 Autorisation d'acheter à Charentes Alliance la parcelle cadastrée Section B n°469.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Charentes Alliance s'est porté vendeur du silo en face la mairie (parcelle B n°469 d'une superficie de 407 m2), pour un prix de cinq mille euros (5 000.00 €).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'acheter à Charentes Alliance, une partie de la parcelle cadastrée Section B n°469, d'une superficie de 407 m2, au prix de 5 000.00 €.

De supporter les frais et droits de la vente.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à ce dossier.

20120906 Institution de la Participation pour l'Assainissement Collectif

Monsieur le maire informe que la Participation pour Raccordement à l'Egout instituée par l'article L.1331-7 du code de la santé publique pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel

ils sont raccordables, ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1^{er} juillet 2012.

Cette participation est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n°2012-254) et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement.

Monsieur le maire propose d'instaurer cette nouvelle participation en application de l'article L.1331-7 du code de la santé publique (en vigueur au 1 juillet 2012).

Après en avoir délibéré,

Décide d'instaurer une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions nouvelles, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement,

Le montant de la P.A.C est fixé à :

- Participation par logement : 1 000.00 €

Décide d'instaurer une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement lors de la mise en place d'un réseau.

Le montant de la P.A.C est fixé à :

- Participation par logement : 1 000.00 €

Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire.

20120907 Fixation des tarifs de redevance assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} Mars 2008 un contrat d'affermage du service assainissement collectif de la commune est en vigueur.

Monsieur FAUCONNIER rappelle que la station d'épuration est vieillissante et qu'un projet de construction d'une nouvelle station d'épuration est en cours d'élaboration. Ce projet pourrait être subventionné à hauteur de 30 à 40 % du montant hors taxes des travaux.

Monsieur FAUCONNIER présente un tableau comparatif des prix pratiqués dans les communes voisines. De surcroît Monsieur FAUCONNIER précise que notre réseau d'assainissement collectif est en mauvais état, par conséquent des travaux sont à faire rapidement pour éviter des désagréments.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs pour les usagers et en conséquence de fixer la redevance, pour la part revenant à la collectivité comme suit :

- part fixe annuelle : 10.803 € HT/logement
- part proportionnelle : 0.61155 € HT/m³

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Pour : 11 voix

Contre : 1 voix (M LHOMME)

Abstention 0

Adopte les tarifs suivants à effet du 1^{er} Janvier 2013 :

- part fixe annuelle : 10.803 € HT/logement
- part proportionnelle : 0.61155 € HT/m³

Questions diverses :

Rénovation de l'usine acétylène

Nous avons pris contact avec le CFA de Barbezieux section charpente et section maçonnerie pour la réalisation de la rénovation dans le cadre d'un chantier-école.

Nous attendons l'accord de la chambre des métiers, et nous prendrons en charge l'achat des matériaux et leur coût de transport.

Aménagement de plan de circulation :

Dans le cadre de la traversée de Blanzac par les camions des travaux de la LGV, un plan de circulation a été établi avec COSEA et le CG16, afin que les poids lourds ne se croisent pas dans le centre bourg.

Route d'Angoulême : instauration de la limitation de la vitesse à 30 kms/h, mise en place de coussin berlinois, concrétisation des têtes de stationnement etc... **Ce plan de circulation sera définitif.**

Ces installations seront financées par COSEA seuls 2 panneaux seront à la charge de notre collectivité (210 €).

Réunion Commission foncière LGV :

Vendredi 30/11/2012, la commission s'est réunie pour étudier les réclamations. Sur 32, seules 2 sont délicates et risquent d'aller jusqu'au tribunal administratif.

La création d'une association foncière est toujours en attente d'une réponse sur son financement.

CLECT (commission de la CDC 4B) :

Après négociation et calcul du transfert de charges et de produits, il a été acté que la commune de Blanzac n'aurait pas d'attribution de compensation à reverser à la CDC des 4B.

Pays Sud Charente : Conseil d'administration du 03/12/2012

Présentation du CAPEB : Formations pour les artisans afin d'obtenir les labels Eco artisan et Handibat

Charte forestière

Délégation touristique

Vote du budget 2013

Dates des manifestations Communales :

- Vœux au personnel municipal : Vendredi 14/12/2012 à 18h00 en Mairie,

- Noël du CCAS : Samedi 22/12/2012 à 14h30 à la salle des Vieux Chais,

- Vœux à la population et remise des trophées aux associations : Vendredi 04/01/2013 à 18h00 à la salle des Vieux Chais,

- Repas des Aînés : Samedi 12/01/2013 à 12h30 à la salle des Vieux Chais.

- Conseil Municipal le Mardi 29 janvier 2013 à 20H30.

La séance est levée à 22H00